

N° 5604³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gou-
vernement des Etats-Unis du Mexique dans les domaines
de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports,
signé à Mexico, le 16 février 2006**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(22.12.2006)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 8 décembre 2006 à délibérer sur la ques-
tion de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gou-
vernement des Etats-Unis du Mexique dans les domaines
de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports,
signé à Mexico, le 16 février 2006**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 7 décembre 2006 et dispensé du second
vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 octobre 2006;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 22 décembre 2006.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

